

# CRÉATEUR DE SOUVENIRS

DES HÔTELS & DES CLUBS POUR LES FAMILLES ET LES TRIBUS  
EN PLEIN CŒUR DE NOS TERRITOIRES



## MONTAGNE

## MER

## CAMPAGNE



PARC NATUREL RÉGIONAL  
DU VERCORS



PARC NATIONAL  
DE PORT-CROS



PARC NATUREL RÉGIONAL  
DU MONT-VENTOUX



PARC NATIONAL DES ECRINS



PARC NATIONAL  
DES CALANQUES



PARC NATUREL RÉGIONAL  
DES BARONNIES PROVENÇALES

80%

de nos établissements  
sont situés dans des  
**Parcs Nationaux** ou des  
**Parcs Naturels Régionaux**

# UN TOURISME ENGAGÉ

## MODERNISER LE TOURISME, C'EST AUSSI LUTTER POUR PROTÉGER SA DIMENSION SOCIALE, CULTURELLE ET ENVIRONNEMENTALE

De plus en plus de vacanciers sont en recherche de sens dans le choix de leurs séjours. Leurs aspirations s'affirment encore plus fortement en ce qui concerne le durable, le local, le vivre ensemble et l'impact sur les territoires d'implantation des opérateurs touristiques qu'ils vont choisir.

Depuis 40 ans, même si cela n'a pas toujours été dans l'air du temps, Vacances Léo Lagrange ne cesse de défendre un modèle de tourisme engagé, prônant la sobriété énergétique, le respect des populations locales, la valorisation des territoires, la citoyenneté et la lutte contre toutes formes de discrimination.

Nos équipes ont à cœur de travailler à la fois sur la qualité de votre séjour hôtelier, mais aussi de favoriser les liens intergénérationnels, de développer une politique de découverte, d'accès à la culture et aux loisirs de qualité favorisant les échanges et la solidarité.

L'industrie du Tourisme présente une large gamme et des offres très diverses. Pour Vacances Léo Lagrange, le tourisme doit être à la fois un vecteur d'émancipation des individus, mais aussi un véritable levier de développement des territoires. En favorisant les circuits courts, en recrutant prioritairement sur nos zones d'implantation et en travaillant en étroite partenariat avec les collectivités locales, nous considérons que notre rôle d'opérateur de tourisme doit participer activement à l'aménagement durable de nos territoires.

Enfin, pour répondre à nos ambitions culturelles et de promotion du spectacle vivant, nous travaillons quotidiennement avec de nombreux artistes afin de vous offrir des programmes de qualité alliant émotion, réflexion, partage et convivialité. Aller voir un spectacle a évidemment une dimension émotionnelle, mais aussi sociale. On va rarement au théâtre seul. Ce moment est souvent une belle occasion de partager un instant avec ceux que l'on aime et avec les autres spectateurs. Se retrouver dans une communauté de lieu, de temps et d'émotions. Voilà ce que nous vous proposons en séjournant chez nous.



**Frédéric Rosmini**  
*Président*



**Pascal Carrano**  
*Directeur général*

# UN TOURISME DURABLE ET CERTIFIÉ

Depuis sa création, Vacances Léo Lagrange est un acteur engagé dans la défense d'un tourisme inclusif alliant qualité des séjours, protection de l'environnement, découverte des territoires, bien-être, mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.



**PRÉSERVER  
LES RESSOURCES  
NATURELLES**



**PROPOSER UN  
TOURISME IMMERSIF  
ACCESSIBLE À TOUS  
LES PUBLICS**



**APPLIQUER UNE  
GESTION  
DÉSINTÉRESSÉE À  
UNE ENTREPRISE  
RESPONSABLE**



**ÊTRE UN ACTEUR  
ÉCONOMIQUE,  
CULTUREL ET SOCIAL  
DES TERRITOIRES**

## NOTRE DÉMARCHE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉSERVATION

Il est aujourd'hui nécessaire de prendre conscience de l'urgence de protéger et préserver notre planète. Cela implique la réalisation d'opérations en faveur de l'environnement.

Pour cela, Vacances Léo Lagrange a décidé de développer une méthodologie de travail structurée avec des objectifs clairs :

- ✓ Sensibiliser à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité par des animations adaptées
- ✓ Former les personnels des structures par des méthodes participatives
- ✓ Lutter contre le gaspillage énergétique par des informations répétées
- ✓ Favoriser les circuits courts d'approvisionnement par des liens forts avec les acteurs locaux

“

Toujours dans une démarche d'union, d'efficacité et de crédibilité, nous travaillons en étroit partenariat avec d'importantes ONG comme Surfrider Foundation Europe, ou d'autres organisations spécialisées comme France Nature Environnement.

”

## NOTRE POLITIQUE ÉCO-CITOYENNE LABÉLISÉE ET CERTIFIÉE

- **Même si nous ne sommes pas parfaits**, nous travaillons quotidiennement sur notre impact environnemental. Nous avons axé nos efforts sur la **réduction de l'usage du plastique**, la **protection des mers** et océans, le **gaspillage alimentaire**, le **recyclage**, la **végétalisation de nos sites**, la **réduction de nos consommations énergétiques** et la lutte contre la **sur-fréquentation touristique**.
- Nos établissements bénéficient d'une implantation géographique d'exception puisque **80% d'entre eux sont situés dans des Parcs Nationaux et des Parcs Naturels Régionaux**.
- Pour respecter nos engagements, nous travaillons en étroit partenariat avec d'importantes ONG comme **Surfrider Foundation Europe**, dans le cadre du projet «Zero plastique à usage unique» ou **France Nature Environnement**.
- Nous sommes aussi labellisés **Clef Verte**, **premier label de tourisme durable dans le monde**. Celui-ci est délivré après analyse du respect des variables suivantes : la sensibilisation de la clientèle, la gestion de l'eau, la gestion de l'énergie, les achats responsables, la gestion des déchets et du cadre de vie.
- Nous sommes marqués **Valeurs Parcs** pour tous nos établissements implantés dans des Parcs Naturels régionaux. Cette marque collective est attribuée par les Parcs, sur la base d'une démarche contractuelle délivrée aux professionnels qui satisfont le niveau d'exigence requis.



# AÇTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Nous avons pour ambition de concilier utilité sociale, solidarité et performance économique. Notre but consiste à promouvoir l'inclusion sociale et le développement local tout en recherchant à réduire les inégalités.





**Vacances Léo Lagrange** est un groupe associatif de tourisme durable, social et familial régi par la Loi de 1901.

**Depuis 1950**, nous assurons le départ en vacances de près de **80 000 personnes** par an.

**Entreprise de l'économie sociale**, nous défendons les idéaux de **Léo LAGRANGE** : le droit aux vacances, aux loisirs et à l'éducation pour tous, dans et en dehors de l'école.

Notre action consiste à gérer des établissements de vacances et à concevoir des séjours thématiques destinés aux familles, aux seniors et aux enfants (colonies, classes

découverte, classes de neige, classes de mer, etc). De la construction à l'exploitation de villages vacances, nous recherchons systématiquement :

- **à participer à la promotion des territoires**, par nos politiques partenariales en France et à l'international,
- **à développer l'économie locale**, par la création d'emplois et par un approvisionnement donnant priorité aux producteurs locaux,
- **à être un véritable acteur culturel et citoyen de la commune** par l'ouverture de nos programmes d'animations au plus grand nombre.

## DES SYNERGIES NATIONALES ET INTERNATIONALES



Adhérents de la **Fédération Léo Lagrange**, nous siégeons à l'**Organisation Internationale du Tourisme Social (OITS)**, nous sommes membres de l'**Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT)** et de la **Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire** Provence-Alpes-Côte d'Azur. De plus, nous sommes signataires de la **charte nationale du Tourisme social** et membre fondateur de la plus grande coordination de tourisme durable et social française, **Parcours Vacances**.

Le but de ces alliances demeure dans la défense d'une prise de parole politique unie **afin d'éclairer les pouvoirs publics** sur la nécessité de développer de façon cohérente et efficace **une politique sociale forte du Tourisme**.

Notre vocation consiste aussi à co-agir avec des **CSE, COS et CASC** pour faciliter l'accès aux vacances au plus grand nombre. C'est dans ce cadre, que depuis de nombreuses années, nous entretenons des liens étroits avec près d'une centaine d'organisations dont notamment la **Caisse Centrale des Activités Sociales des Industries Electriques et Gazières**, les **Cheminots PACA**, le **CESC UES MGEN**, le **CGOS** ainsi que des mutuelles comme mutuelle santé solidaire **Solimut** ou la **MUTAM** (Mutuelle Marseille Métropole).

Enfin Vacances Léo Lagrange a vocation à créer des synergies avec d'autres opérateurs et acteurs partageant des valeurs communes comme **l'ANCAV-SC, l'ARTES, MILEADE, VVF, Vacances et Familles**, etc.

**Léo Lagrange**  
Sous-secrétaire d'Etat  
aux Loisirs



## LE MESSAGE DE **LÉO LAGRANGE**

Notre association Vacances Léo Lagrange s'inscrit dans le sillage d'une des personnalités politiques qui aura marqué, par sa **générosité et son engagement**, l'ensemble du mouvement associatif de notre pays.

Sous-secrétaire d'État aux Loisirs dans le gouvernement du Front Populaire (dirigé par Léon Blum), il a fait de ce modeste ministère un formidable **levier d'émancipation pour la jeunesse et le monde ouvrier**. La formule qui l'a rendue célèbre était :

**« Aux jeunes, il ne faut pas tracer un chemin mais ouvrir toutes les routes ! »**

On lui doit, notamment, l'instauration des **congés payés**, la création du **brevet sportif populaire**, le développement des **auberges de jeunesse** ainsi que la **démocratisation des loisirs et de la culture**.

Les congés payés étaient, pour lui, un outil exceptionnel pour favoriser la **promotion des travailleurs et leurs familles**. La fraternité entre personnes de toutes origines était au cœur de cette démarche.

En 1940, alors qu'en qualité de parlementaire il n'était pas mobilisable, il décida néanmoins de s'engager et fut tué au front, laissant une trace indélébile pour tous ceux qui œuvrent pour une **société plus juste et plus tolérante**.

C'est donc dans cet esprit que nous voulons prolonger son message en proposant des **séjours privilégiant la découverte, le respect des populations locales et des espaces naturels**. Cela en plaçant **solidarité** et **convivialité** au centre de nos préoccupations.



# VIVEZ PLEINEMENT VOTRE PASSION

Quelle que soit votre activité, nous sommes là pour vous faire vivre pleinement votre passion. Nos équipes sont à votre disposition pour construire ensemble votre séjour sur mesure.



## RANDONNÉES

Adaptée à tous, la randonnée est l'activité phare de nos villages. Montagne, campagne, bord de mer ou zone urbaine, des formules personnalisées vous sont proposées. Découverte ou performance sont au rendez-vous.



## EXCURSIONS

Partez à la rencontre des sites archéologiques, des producteurs locaux, des acteurs de territoires et vivez la culture des régions qui vous accueillent. Vous serez guidés par nos animateurs spécialisés et diplômés, qui vous feront découvrir des trésors cachés.



## VÉLO/VTT

Faux plats, cols de seconde catégorie, célèbre Mont-Ventoux... venez vous tester sur les routes ensoleillées du sud-est. Nos équipes sur place vous aideront à relever le défi en vous assistant techniquement et en vous guidant dans vos choix de parcours.



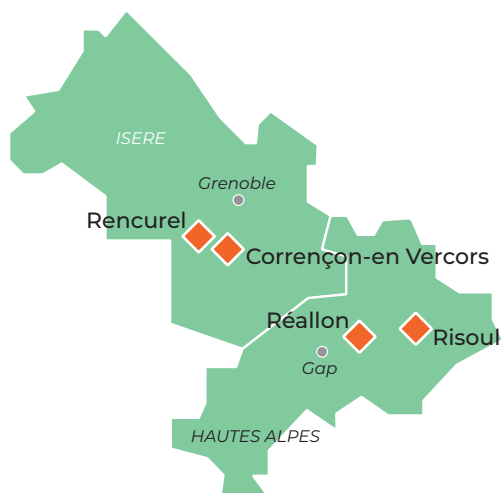
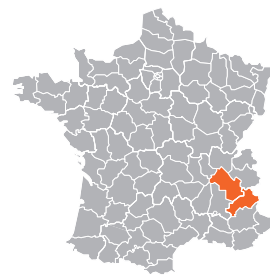
## PLONGÉE

Du simple baptême jusqu'aux plongées les plus expérimentées, venez découvrir les merveilles de la Méditerranée : épaves d'avion ou de bateaux, tombants, grottes... émerveillez-vous de la diversité des profondeurs des parcs naturels.

Destinations A LA CARTE		Ski	Randonnées	Excursions	Vélo/VTT	Plongée	Enfance Jeunesse	Club Enfants Anim/Ado	Animations	Restauration
<b>Risoul 1850</b>	p. 12-13	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓
<b>Réallon</b>	p. 14-15	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
<b>Rencurel</b>	p. 16-17	✓	✓	✓	✓		✓			✓
<b>Corrençon</b>	p. 18-19	✓	✓	✓	✓		✓			✓
<b>Ramatuelle</b>	p. 22-23		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
<b>Lou Riou</b>	p. 24-25		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
<b>Iles du Frioul</b>	p. 26-27		✓	✓		✓	✓		✓	✓
<b>Vaison-la-Romaine</b>	p. 30-31		✓	✓	✓			✓	✓	✓
<b>Montbrun-les-Bains</b>	p. 32-33		✓	✓	✓			✓	✓	
<b>Sainte-Croix</b>	p. 34-35		✓	✓	✓		✓			✓



NOS DESTINATIONS  
**MONTAGNE**



<b>LE 1850</b>	12
Hautes-Alpes, Risoul 1850	
<b>LE BALCON DES ECRINS</b>	14
Hautes-Alpes, Réallon	
<b>LE CHALET DES COULMES</b>	16
Isère, Rencurel	
<b>LE VILLAGE DES RAMBINS</b>	18
Isère, Corrençon-en-Vercors	

# LE 1850

## VILLAGE VACANCES ★★★

 NOS CLIENTS >

FAMILLES

INDIVIDUELS

GROUPES

SENIORS

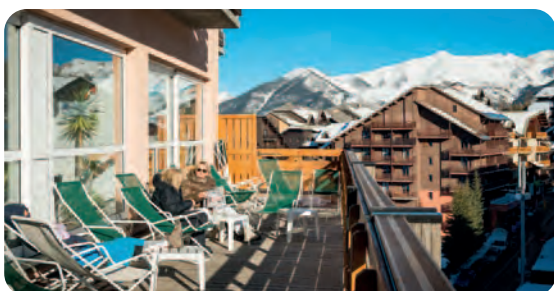
SPORTIFS

Situé au cœur de la station et au pied des pistes, le village vacances est idéalement placé. Il vous permet de vous adonner à vos loisirs en famille ou entre amis, en toute simplicité. Vous serez accueillis dans des chambres décorées dans l'esprit montagnard et pourrez goûter aux différents plats locaux de saison dans un de nos trois restaurants.



### NOS PLUS

- Au pied des pistes
- Accès direct au remontées mécaniques
- Restauration avec vue panoramique



### INFOS PRATIQUES >



#### Dates d'ouverture

- > De décembre à avril



#### Formules disponibles

- > Pension complète
- > Demi-pension



#### Ville et villages à proximité

- > Briançon : 35 km
- > Italie (par Montgenèvre) : 47 km
- > Gap : 58 km
- > Barcelonnette : 52 km



#### Agréments et labels

- > ANCV Chèques vacances

## SÉJOUR 8 JOURS/7 NUITS

À partir de  
**616€**

PAR ADULTE  
EN PENSION  
COMPLÈTE

### CONTACT >

#### Village Vacances Léo Lagrange de Risoul

Le 1850 - 1335 route de Chérine

05600 GUILLESTRE

Tél. : 04 91 14 22 61

risoul@vacancesleolagrange.com

www.risoul-vacancesleolagrange.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CLUB VACANCES

### HÉBERGEMENT

- › 130 chambres de 4 à 6 lits, dont certaines avec balcon, équipées de :
  - 1 espace parental avec 2 lits
  - Coin enfants séparé avec lits superposés
  - Salle d'eau avec douche et toilettes
- › 3 chambres PMR
- › Kit bébé sur réservation
- › Linge de lit et de toilette

### RESTAURATION BAR

- › Pension complète ou demi-pension
- › 3 espaces dont un espace raclette (sur réservation) et un resto italien
- › Coin snack et grill
- › Paniers repas sur demande
- › Terrasse panoramique (vue sur pistes) avec coin grillades, buffets hors d'œuvres et desserts
- › Grand barbecue dans les alpages
- › Produits locaux et spécialités du terroir
- › Bar panoramique

### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- › Billard, baby-foot et flipper
- › Salle de spectacles (230 personnes)
- › Bar et discothèque
- › Accès WiFi
- › Dépose minute devant le village vacances
- › Inscription aux cours ESF

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Incluses

- › Balades découvertes
- › Animations enfants
- › Animations journées et soirées

#### Non incluses

- › Snowpark et ZING (Zone d'Initiation à la Nouvelle Glisse)
- › Randonnées raquettes avec accompagnateur diplômé
- › Luge sur rail et Tyrolienne
- › Balades en chiens de traîneaux
- › Patinoire écologique
- › SPA et piscine chauffée (5 mn à pied)

### NOUVEAUTE !

Un nouveau télésiège vient d'être installé devant l'hôtel (à 20m) et vous permet de vous rendre directement sur le domaine de l'Homme de Pierre.  
Gain de temps : une demi-heure !

## IDÉES DÉCOUVERTES



Risoul est situé au cœur de la **Vallée du Guil** entre la France et l'Italie dans le village de Guillestre. Visitez **Mont-Dauphin**, place forte fortifiée et construite par **Vauban** à partir de 1693. Elle fait partie des 12 sites majeurs "Vauban" inscrits en 2008 au Patrimoine mondial de **l'UNESCO**.

Le domaine de la **Forêt Blanche**, fort de ses 185 km de pistes, reliant la station de Risoul à **Vars**, est un patrimoine protégé qui vous permet de découvrir tous les plaisirs de la montagne, à tout âge et pour tous niveaux.

HAUTES-ALPES | RÉALLON | PARC NATIONAL DES ÉCRINS

# LE BALCON DES ÉCRINS ★★★

## HÔTEL - CLUB

 NOS CLIENTS >

FAMILLES

GROUPES

INDIVIDUELS

SENIORS

SPORTIFS

Au cœur du Parc National des Écrins, notre hôtel club "Le Balcon des Écrins" est l'endroit rêvé pour se ressourcer dans un décor idyllique offert par les montagnes et les lacs environnants.

À 1 560 mètres d'altitude, la station familiale de Réallon est un véritable paradis pour celles et ceux qui rêvent d'activités de pleine nature dans l'atmosphère conviviale d'une station à taille humaine.

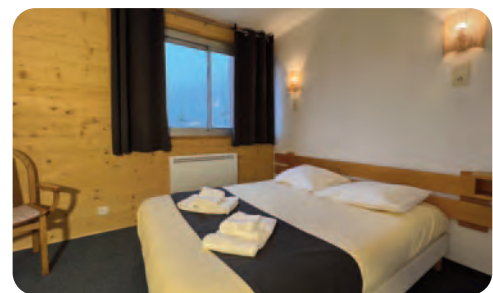


### NOS PLUS

Au pied des pistes

A 20 mn du  
Lac de Serre-Ponçon

Terrasse de 300m<sup>2</sup>  
& Espace bien-être



### INFOS PRATIQUES >



#### Dates d'ouverture

- > Été : de mai à septembre
- > Hiver : de décembre à mars



#### Formules disponibles

- > Pension complète
- > Demi-pension
- > B&B



#### Ville et villages à proximité

- > Embrun : 15 km
- > Gap : 38 km
- > Barcelonnette : 58 km
- > Briançon : 64 km



#### Agréments et labels

- > ANCV Chèques vacances
- > Jeunesse et Sports
- > Éducation Nationale
- > Agrément CAF
- > Clef Verte
- > Valeur Parc

## SÉJOUR 5 JOURS/4 NUITS EN PENSION COMPLÈTE

À partir de  
**338€**  
PAR ADULTE

À partir de 238€  
par enfant  
de 3 à 12 ans

### CONTACT >

#### Hôtel club Vacances Léo Lagrange de Réallon

Le Balcon des Ecrins  
462, Charrière grande de Pra-Goudin  
05160 RÉALLON  
Tél. : 04 92 44 26 00

reallon@vacancesleolagrange.com  
www.lebalcondesecrins.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CLUB VACANCES

### HÉBERGEMENT

- › 37 chambres tout confort, de 2 à 5 lits avec vue directe sur les pistes ou sur la vallée
- › Salles de bain avec baignoire et toilettes
- › Salles d'eau avec douche et toilettes
- › TV dans les chambres

### RESTAURATION BAR

- › Bar avec large choix de boissons
- › Restauration soignée avec terrasse panoramique
- › Petit déjeuner continental et de saison
- › Spécialités régionales
- › Fruits et légumes de saison
- › Paniers repas sur demande

### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- › Dépose minute devant l'hôtel
- › Espace bien-être avec sauna et douche sensorielle
- › Locaux ski et vélo,
- › Parking gratuit voitures et autocars
- › Wifi gratuit dans les espaces collectifs
- › Vente de forfaits ski
- › Location de matériel à 20 mètres et tarifs préférentiels
- › Ludothèque

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Incluses

- › Balades « Découverte de la Région »
- › Jeux cafés « Culture et Territoire »
- › Animations en soirée : soirée conférence, soirée dansante, projection de films et documentaires, soirées jeux...
- › Pétanque, molkys, ping-pong et spikeball
- › Encadrement sportif sur demande

#### Optionnelles

- › Bike park VTT avec location de vélo sur place



## IDÉES DÉCOUVERTES

Lac de Serre-Ponçon



Aiguilles de Chabrières



N'hésitez pas à vous évader vers les **Aiguilles de Chabrières**, l'**Abbaye de Boscodon** et sa fameuse histoire, mythe ou réalité, ou encore le magnifique **Lac de Saint-Appolinaire**.

Idéal pour les familles, la balade jusqu'aux ruines du **Fort de Réallon** et son château, sont des incontournables pour découvrir le patrimoine historique et culturel de ce coin authentique. Il y a aussi la fameuse **église Sainte-Pelade** du XVI<sup>e</sup> siècle qui vous surprendra par son clocher octogonal.

Tout près de Réallon, le **Lac de Serre-Ponçon** et la multitude d'activité qu'on peut y faire (voile, kitesurf, paddle, location bateau, kayak) et à côté, visitez le muséoscope pour tout comprendre sur l'histoire de la construction du barrage.

ISÈRE | RENCUREL | PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

# LE CHALET DES COULMES

## CENTRE DE VACANCES

 NOS CLIENTS >

GROUPES

FAMILLES

SPORTIFS

CLASSES DECOUVERTE

COLONIES DE VACANCES

Notre chalet vous accueille dans le magnifique cadre du Col de Romeyère. Vous apprécierez une cuisine familiale, préparée avec des produits régionaux du Vercors issus de l'agriculture locale. Partagez le projet d'une éducation à l'environnement vers un développement durable (maîtrise des énergies, tri des déchets, alimentation en circuit court...).



### NOS PLUS

Au pied des pistes

Accès direct au remontées mécaniques

Restauration avec vue panoramique



### INFOS PRATIQUES >



#### Dates d'ouverture

> Toute l'année



#### Formules disponibles

- > Pension complète
- > Demi pension
- > Gestion libre



#### Villes et villages à proximité

- > Grenoble : 51 km
- > Valence : 60 km
- > Lyon : 130 km
- > Montélimar : 108 km



#### Agréments et labels

- > Jeunesse et Sport (62 DDCS et 45 PMI)
- > Education nationale (3 classes, 62 mineurs, 45 PMI)
- > Valeur Parc



## UNE JOURNÉE / UNE NUIT

À partir de  
**59€**

PAR ADULTE  
EN PENSION  
COMPLÈTE

## CONTACT ›

### Chalet de Vacances Léo Lagrange des Coulmes

Le Chalet des Coulmes  
158 Route du Mont Noir  
38680 RENCUREL  
Tél. : 04 76 38 96 90  
lescoulmes@vacancesleolagrange.com  
www.vercors-vacancesleolagrange.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CENTRE DE VACANCES

### HÉBERGEMENT

- › 2 étages
- › 75 lits
- › 18 chambres de 1 à 9 lits
- › Lavabo dans chaque chambre
- › Douches et toilettes à chaque étage

### RESTAURATION BAR

- › Pension complète et demi-pension
- › Produits de la région
- › Spécialités locales
- › Restauration terrasse panoramique ombragée
- › Paniers repas sur demande
- › Une cuisine qui s'inscrit dans le programme "Alimentation Santé Territoire du Parc Naturel Régional"

### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- › Coin lecture
- › Salles de classe
- › Mur d'escalade intérieur
- › Salle de jeux
- › Salle de spectacles
- › Babyfoot
- › WiFi
- › Parking gratuit voitures et autocars

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Optionnelles

- › Forfaits remontées mécaniques
- › Sorties raquettes, biathlon
- › VTT, spéléologie, canyoning, escalade, tir à l'arc
- › Découverte de la pêche
- › Randonnées thématiques avec accompagnateur
- › Fat bike et VTT électrique
- › Cani-randonnées et nuit en refuge
- › Découverte du Musée de la Résistance (avec guide conférencier)



## IDÉES DÉCOUVERTES



La station des Coulmes est une petite station familiale composée de **4 remontées mécaniques** et **8 pistes** (du vert au rouge). Avec ses **50 km de pistes damées**, le domaine vous permettra de pratiquer le ski nordique, de fond, les randonnées raquettes, la luge et autres sports de glisse.

Le Vercors est le pays des **truites arc-en-ciel** et **Fario**, les ombles chevalier et saumons de fontaine. Partez visiter les fermes situées dans les massifs qui nous entourent. Dégustez le fromage de **Saint-Marcellin**, mondialement connu et régalez-vous de **ravioles de Royan**, petit ravioli au fromage frais et persil.

# LE VILLAGE DES RAMBINS

## CENTRE DE VACANCES

 NOS CLIENTS >

GROUPES

SPORTIFS

CLASSES DECOUVERTE

COLONIES DE VACANCES

À 5km de Villard-de-Lans, le centre "Les Rambins" à Corrençon-en-Vercors, vous garantit un accueil de qualité, une restauration conviviale et un hébergement de groupe adapté. Un excellent "camp de base" pour les groupes scolaires et les séjours Enfance Jeunesse, souhaitant découvrir la vie alpine et partir arpenter les domaines skiables alpins et nordiques.



### NOS PLUS

Au pied du domaine skiable Villard-de-Lans/Corrençon de 153 km et du domaine nordique de Corrençon

Parmi les plus beaux parcours de golf de montagne d'Europe



### INFOS PRATIQUES >



#### Dates d'ouverture

> De janvier à octobre et la 2<sup>e</sup> quinzaine de décembre



#### Formules disponibles

> Pension complète  
> Demi pension  
> Gestion libre



#### Villes et villages à proximité

> Grenoble : 45 km  
> Valence : 75 km  
> Lyon : 135 km  
> Montélimar : 120 km



#### Agréments et labels

> Jeunesse et Sport (62 DDCS et 45 PMI)  
> Education nationale (3 classes, 90 élèves et Jeunesse et Sports agrément 120)  
> Valeur Parc

## SÉJOUR 8 JOURS/7 NUITS

À partir de  
**59€**

PAR ADULTE  
EN PENSION  
COMPLÈTE

### CONTACT >

#### Centre de Vacances Léo Lagrange des Rambins

Le Village des Rambins

38250 CORRENCON-EN-VERCORS

Tél. : 04 76 38 96 90

lescoulmes@vacancesleolagrange.com

www.vercors-vacancesleolagrange.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CENTRE DE VACANCES

### HÉBERGEMENT

- › 140 lits
- › Chambres de 2 à 4 personnes
- › 1 chambre équipée PMR avec sanitaires dédiés
- › 3 chambres équipées de sanitaires individuels
- › Draps fournis

### RESTAURATION BAR

- › Pension complète ou demi-pension
- › 1 grande salle de restauration
- › Une cuisine qui s'inscrit dans le programme  
"Alimentation Santé Territoire du Parc Naturel Régional"

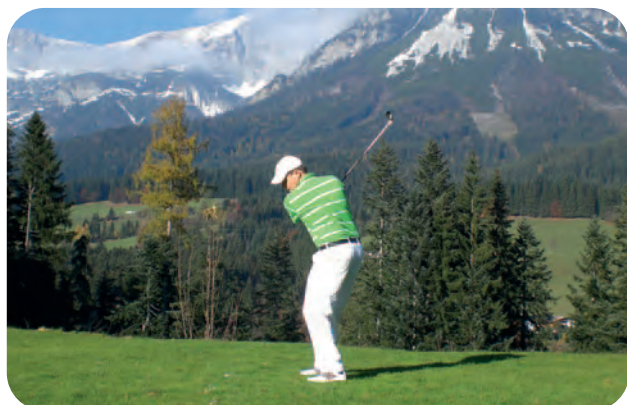
### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- › Aire de jeux
- › Grand parc fermé
- › Salles d'animation
- › Tables de ping-pong
- › Piscine
- › Babyfoot

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Optionnelles

- › Spéléologie et canyoning
- › Tir à l'arc
- › VTT électrique et Fat-bike
- › Ski roue
- › Randonnées thématiques
- › Golf



## IDÉES DÉCOUVERTES

Chapelle de Valchevrière

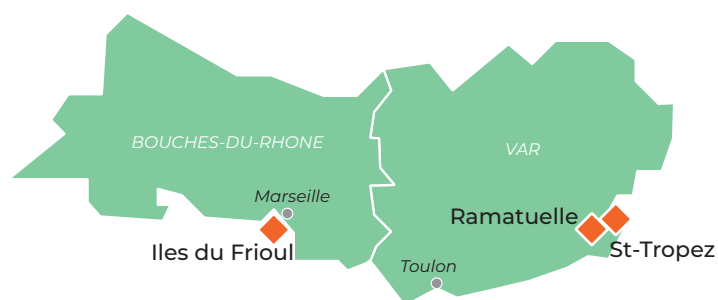


La **chapelle de Valchevrière** date du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est la quatorzième station du chemin de croix de Valchevrière. Celui-ci commence à la sortie sud de **Villard-de-Lans**. Ce hameau, en pleine forêt, servi de camp aux maquisards avant d'être le lieu d'un sévère affrontement les 22 et 23 juillet 1944.

S'il y a bien un lieu fournisseur de champions olympiques c'est le Vercors ! Mais le sport c'est avant tout du bien-être et il en faut donc pour tous les goûts et pour tous les niveaux. Il y a 25 ans, une grande page de l'histoire du **Vélo Tout Terrain** (VTT) s'écrivait sur ce territoire.



NOS DESTINATIONS  
**MER**



**LE SENTIER DES PINS**

Côte d'Azur, Ramatuelle

22

**LOU RIOU**

Côte d'Azur, Saint-Tropez

24

**LE VILLAGE DES GRÉEMENTS**

Provence, Iles du Frioul-Marseille

26

CÔTE D'AZUR | RAMATUELLE | PARC NATIONAL DE PORT-CROS

# LE SENTIER DES PINS

## VILLAGE VACANCES ★★★

 NOS CLIENTS >

FAMILLES

INDIVIDUELS

GROUPES

SENIORS

SPORTIFS

SEMINAIRES

Le village vacances est composé de chambres et de gîtes répartis en petits hameaux de style provençal. L'équipe aura à cœur de vous faire découvrir de nombreuses animations mises en place pour les enfants et les ados, mais aussi des activités pour les parents avec des programmes de découverte qui rythmeront vos vacances.



### INFOS PRATIQUES >



#### Dates d'ouverture

> De mai à mi-octobre



#### Formules disponibles

> Pension complète  
> Locatif



#### Villes et villages à proximité

> Saint-Tropez : 10 km  
> Toulon : 70 km  
> Cannes : 86 km  
> Nice : 114 km



#### Agréments et labels

> ANCV Chèques vacances  
> VACAF  
> Atout France  
> FFCT - (Fédération Française de Cyclotourisme)  
> FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre)  
> Clef Verte  
> Valeur Parc

## SÉJOUR 8 JOURS/7 NUITS

À partir de  
**609€**

**PAR ADULTE  
EN PENSION  
COMPLÈTE**

### CONTACT >

#### Village Vacances Léo Lagrange de Ramatuelle

Le Sentier des Pins

1332 route de Bonne Terrasse

83350 RAMATUELLE

Tél. : 04 98 12 90 03

hebergement.ramatuelle@vacancesleolagrange.com

www.ramatuelle-vacancesleolagrange.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CLUB VACANCES

### HÉBERGEMENT

FORMULE PENSION COMPLETE

- › Chambres 2 personnes
- › Chambres 3 et 4 personnes
- › Chambres 6 personnes
- › Terrasse privative

FORMULE LOCATION

- › Gîtes équipés avec terrasse privative
- › Capacité : 4 à 6 personnes

### RESTAURATION BAR

- › Pension complète ou demi-pension
- › Produits de la région et spécialités locales
- › Restaurant climatisé et espace grillade l'été
- › Terrasse ombragée vue sur la piscine
- › Paniers repas sur demande
- › Bar avec vue panoramique sur la piscine

### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- › Grande piscine 24 x 12 m
- › Pataugeoire
- › 3 courts de tennis
- › Terrains multisports, volley et pétanque
- › Ping-pong
- › Terrasse solarium équipée
- › WiFi gratuit (espace bar)
- › Parking gratuit voitures et autocars
- › Salle TV, bibliothèque et ludothèque
- › Amphithéâtre et scène extérieure

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Incluses

- › Activités sportives : pétanque, volley, tir à l'arc, tennis, aquagym, gym douce et stretching...
- › Balades accompagnées "découverte du territoire"
- › Soirées animées (cabaret, spectacles, théâtre, projection de films, soirées dansantes, concerts...)

## IDÉES DÉCOUVERTES



Saint-Tropez



Notre village vacances se trouve à 10 km de **Saint-Tropez**, réputée comme terre de stars où les plus grands acteurs, chanteurs, écrivains s'y donnent rendez-vous. Profitez de la mythique plage de "**Pampelonne**", de son sable fin alliant une nature préservée et une eau turquoise.

Venez découvrir le marché de **Ramatuelle** durant lequel vous vivrez un véritable voyage des sens ! Les couleurs des étals, les senteurs provençales et les producteurs locaux vous attendent tous les jeudis et dimanches matins sur la **place de l'Ormeau**.

CÔTE D'AZUR | SAINT-TROPEZ

# LOU RIOU

## VILLAGE VACANCES ★★★

 NOS CLIENTS >

FAMILLES

INDIVIDUELS

GROUPES

SENIORS

SPORTIFS

Situé en plein cœur du Golfe de Saint-Tropez, à seulement 5 mn à pied de la plage, découvrez notre village vacances et visitez la plus célèbre cité de la Côte d'Azur, tout en bénéficiant du calme offert par la presqu'île. Domaines viticoles, musées, villages, marchés, vieux port...loin des clichés, ce territoire authentique vous livre ses secrets !



### NOS PLUS

Club enfant

Espace bien-être

Equipe d'animation

Bar extérieur



### INFOS PRATIQUES >



#### Dates d'ouverture

> De mars à novembre



#### Formules disponibles

> Pension complète  
> Demi pension  
> B&B



#### Villes et villages à proximité

> Draguignan : 54 km  
> Toulon : 68 km  
> Cannes : 91 km  
> Nice : 120 km



#### Agréments et labels

> ANCV Chèques vacances  
> Jeunesse et Sports  
> Seniors en vacances



## SÉJOUR 8 JOURS/7 NUITS

À partir de  
**462€**

**PAR ADULTE  
EN PENSION  
COMPLÈTE**

### CONTACT >

#### Village Vacances Lou Riou

130 Chemin de la Moutte

83990 Saint-Tropez

Tél. : 04 82 29 60 80

contact@vacancesleolagrange.com

www.louriou-vacancesleolagrange.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CLUB VACANCES

### HÉBERGEMENT

- > 35 chambres climatisées avec salle d'eau de 2 à 5 pers.
  - chambres Standard avec 2 lits simples et 1 lit double
  - chambres Confort (TV et WiFi)
- > Chambres Famille de 4 ou 5 personnes de 20 à 23m<sup>2</sup>
- > Studio entièrement équipé et climatisé
- > Lit bébé sur demande

### RESTAURATION BAR

- > Cuisine familiale et traditionnelle servie sous forme de buffet et/ou barbecue
- > Midi : formule "buffet à volonté" et grillades
- > Soir : service à table avec des repas à thème
- > Menus adaptés sont prévus pour vos enfants
- > Paniers repas sur demande

### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- > Ping-pong
- > Pétanque provençale
- > Jeux pour enfants
- > Terrain synthétique

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Incluses

- > Soirées karaoké, à thème
- > Jeux café
- > Aquagym

#### Optionnelles

- > Sauna/Jacuzzi
- > Salle de fitness
- > Navettes mini-bus pour le centre ville
- > Excursions en bateau/Promenade sur "Le Brigantin"
- > Ecole de voile des Canebiers
- > Club de plongée

### CLUB ENFANTS

Prise en charge de vos enfants le matin et l'après-midi du lundi au samedi matin.

Plusieurs animations sont au programme, encadrées par des animateurs qualifiés : découverte des alentours, activités sur la plage, des jeux en plein air, des ateliers manuels...

## IDÉES DÉCOUVERTES



Découvrez **Saint-Tropez**, un site exceptionnel, reconnu dans le monde entier. Promenez-vous sur le vieux port, admirez les bateaux et perdez-vous dans les ruelles de la vieille ville chargées d'histoire.

Saint-Tropez, **Cogolin**, **Port Grimaud**, **Sainte-Maxime**... des noms qui font rêver !

Le vélo est l'une des meilleures façons de découvrir les richesses naturelles et historiques qui se cachent autour de Saint-Tropez. Ralliez les différentes rives du Golfe par la Voie verte ou la piste cyclable qui permet d'accéder à tous les centres touristiques des villes et villages de cette côte varoise encore sauvage.

PROVENCE | MARSEILLE | PARC NATIONAL DES CALANQUES

# LE VILLAGE DES GRÉEMENTS

## CENTRE DE VACANCES

 NOS CLIENTS >

FAMILLES

SEMINAIRES

SPORTIFS

CLASSES DECOUVERTE

COLONIES DE VACANCES

Notre établissement de vacances, composé de 11 bungalows d'hébergement semi-collectifs, bénéficie d'un emplacement privilégié (les pieds dans l'eau) sur un terrain arboré de 7000 m<sup>2</sup>. Au calme, il est implanté à seulement quelques mètres de la plage. Notre base nautique offre une découverte des activités aquatiques et subaquatiques en tout genre (plongée, voile, kayak...).



### NOS PLUS

Accès direct plage  
et activités nautiques

Restauration  
en terrasses ombragées

Infrastructure adaptable  
à vos événements



### INFOS PRATIQUES >



#### Dates d'ouverture

> De mars  
à novembre



#### Formules disponibles

> Pension complète



#### Villes et villages à proximité

- Les calanques : 30 mn (en bateau)
- Cassis : 40 mn (en bateau)
- La Ciotat : 30 mn (par la route)



#### Agréments et labels

> Jeunesse et Sports  
> Education Nationale

## UNE JOURNÉE / UNE NUIT

À partir de  
**67€**

PAR ADULTE  
EN PENSION  
COMPLÈTE

## CONTACT >

### Centre de Vacances Léo Lagrange des Îles du Frioul

Le Village des Gréements

15 ch. de St-Estève - Iles du Frioul

13007 MARSEILLE

Tél. : 04 91 59 01 73

frioul@vacancesleolagrange.com

www.frioul-vacancesleolagrange.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CENTRE DE VACANCES

### HÉBERGEMENT

- > 11 bungalows composés de :
  - 2 chambres de 6 lits (superposés)
  - 1 chambre de 2 lits
  - espace sanitaire avec douches et toilettes
- > Bungalows répartis en trois pavillons entourés de végétation
- > Linge de lit fourni

### RESTAURATION

- > Pension complète en formule buffets, avec plat chaud servi à table
- > Salles de restaurant avec vue sur le port
- > Terrasses ombragées
- > Repas conçus sur place
- > Menus étudiés sur un cycle de deux semaines et respectant la saisonnalité (loups d'élevage bio possible)

### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- > 4 salles de classe (25 à 35 élèves)
- > Salles de séminaire climatisées entièrement équipées. Capacité 150 personnes (rétroprojecteur, paper board, micros, écran, vidéoprojecteur...)
- > Terrain de pétanque
- > Tables de ping-pong

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Incluses

- > Ping-pong
- > Pétanque
- > Balades découvertes libres
- > Jeux de société

#### Optionnelles

- > Voile, Kayak de mer
- > Plongée sous-marine, Snorkeling
- > Activités sportives et pédagogiques
- > Ecologie en milieu insulaire
- > Biologie marine (faune et flore)
- > Découverte de l'île



## IDÉES DÉCOUVERTES



L'île de **Pomègues** est la plus grande des îles de l'archipel du Frioul. L'île de **Ratonneau**, abrite l'Hôpital Caroline dont le but était d'accueillir les voyageurs arrivant à Marseille par bateaux soupçonnés d'épidémie de fièvre jaune. Le célèbre **Château d'If** est la forteresse qui aurait abrité Edmond Dantès, héros d'Alexandre Dumas, "Le Comte de Monte-Cristo".

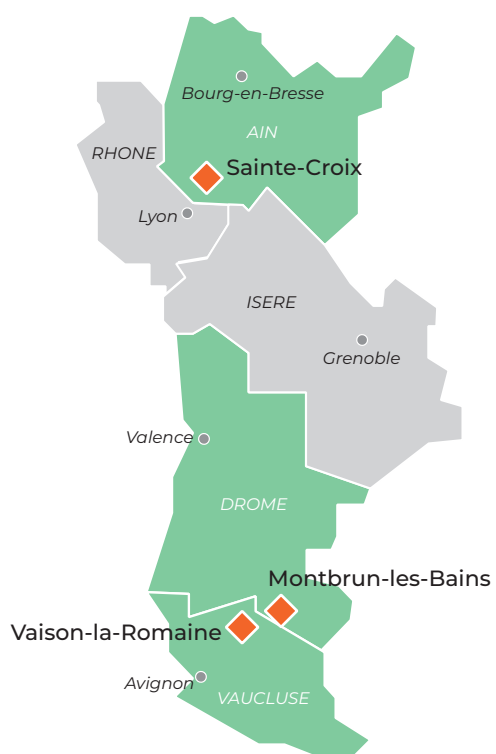
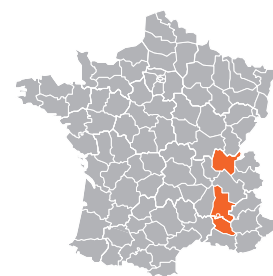
Situé dans le **Parc national des calanques**, les Îles du Frioul sont un site exceptionnel de **plongée sous-marine**. Les fonds marins vous offrent des tombants vertigineux, des reliefs variés, des épaves mystérieuses et une faune abondante.

Du baptême aux plongées les plus profondes, notre centre du Frioul vous permet de partir à la découverte des **trésors sous-marins cachés** de l'archipel.

NOS DESTINATIONS

# CAMPAGNE





<b>LE HAMEAU DES OLIVIERS</b> Provence, Vaison-la-Romaine	30
<b>LE VILLAGE DES LAVANDES</b> Drôme provençale, Montbrun-les-Bains	32
<b>LE DOMAINE DE SAINTE-CROIX</b> Pays Lyonnais, Sainte-Croix	34

# LE HAMEAU DES OLIVIERS

## VILLAGE VACANCES ★★★

 NOS CLIENTS >

FAMILLES

INDIVIDUELS

GROUPES

SENIORS

SPORTIFS

SEMINAIRES

Choisissez l'activité qui vous plaît et partagez des émotions autour d'un tournoi sportif ou au bord de la piscine. Amateurs de spectacles ou d'animations, un programme des plus variés s'offre à vous dans la salle de spectacles de notre Comedy Club ou dans les nombreux festivals voisins à proximité du village vacances.

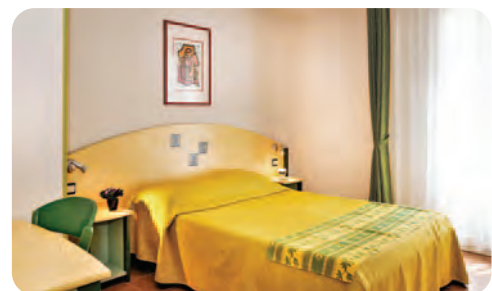


### NOS PLUS

Au cœur des vignobles  
et des oliviers

Centre séjours cyclistes

Salle de sports et sauna



### INFOS PRATIQUES >



#### Dates d'ouverture

> D'avril  
à octobre



#### Formules disponibles

> Pension complète  
> Demi pension  
> B&B



#### Villes et villages à proximité

> Orange : 30 km  
> Carpentras : 30 km  
> Avignon : 55 km  
> Montélimar : 65 km



#### Agréments et labels

> Partenaire de la FFCT, de la FFVélo, de VPA  
> Partenaire ADTPRV (Association pour le Développement Touristique Provence Rhône Ventoux)  
> ANCV Chèques vacances et Seniors en vacances  
> Accueil Vélo  
> Atout France  
> Clef Verte  
> Valeur Parc

## SÉJOUR 8 JOURS/7 NUITS

À partir de  
**511€**

PAR ADULTE  
EN PENSION  
COMPLÈTE

### CONTACT >

#### Village Vacances Léo Lagrange de Vaison-la-Romaine

Le Hameau des Oliviers  
1212 chemin de Saumelongue  
84110 VAISON-LA-ROMAINE  
Tél. : 04 90 36 23 91  
vaison@vacancesleolagrange.com  
www.vaison-vacancesleolagrange.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CLUB VACANCES

### HÉBERGEMENT

- › 75 chambres confortables de 2 à 5 personnes
- › 2 chambres triples accessibles aux PMR
- › Superficie de 14m<sup>2</sup>, 20m<sup>2</sup> ou 27m<sup>2</sup>
- › Réparties dans 8 petits bâtiments de 3 niveaux, sur 3 étages maximum
- › Terrasse ou balcon avec mobilier de jardin

### RESTAURATION BAR

- › Restaurant intérieur climatisé
- › Restaurant extérieur sous une pergola ombragée
- › Bar avec cheminée, télévision et terrasse
- › Espace bar-piscine (juillet et août)
- › Paniers repas sur demande

### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- › Piscine et pataugeoire
- › Sauna et salle de sport
- › Court de tennis et table de ping-pong
- › Terrains de pétanque et volley-ball
- › Bibliothèque
- › Grande salle de spectacle avec gradins
- › Salle de TV
- › Salles multi-activités
- › Salle de jeux
- › Parkings voitures et autocars

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Incluses

- › Activités sportives : pétanque, volley, tir à l'arc, tennis, aquagym...
- › Balades accompagnées "découverte du territoire"
- › Soirées animées (cabaret, spectacles, théâtre, projection de films, soirées dansantes, concerts...)

#### Optionnelles

- › Programme rando-découverte
- › Visite du patrimoine
- › Festivals (Brassens, Vaison Danse, Vaison Théâtre)
- › Location de vélos électriques



## SPECIAL CYCLISTES



## CENTRE INTERNATIONAL DE SÉJOURS CYCLISTES

Le CISC Ventoux est un lieu pensé et conçu pour un séjour placé sous le signe de votre passion. Lors de votre venue, des équipements et prestations sur mesure vous sont proposés ainsi qu'à vos accompagnants :

- un **local sécurisé** par vidéosurveillance pour 68 vélos, rails à vélo avec cadenas (non fournis),
- une **station de lavage** et de **gonflage**,
- un **espace de réparation** avec trépieds, outillage,
- des **prises** pour vélos à assistance électrique,
- une **restauration adaptée** à votre effort physique et à votre programme d'entraînement,
- une **salle de musculation** avec coach sportif,
- un **espace bien-être** avec sauna,
- une **salle de débriefing** équipée,
- un **service de lavage**,
- des **programmes découvertes** et **animations** pour les accompagnants.

# LE VILLAGE DES LAVANDES

## VILLAGE VACANCES ★★★

 NOS CLIENTS >

FAMILLES

INDIVIDUELS

GROUPES

SENIORS

SPORTIFS

CURISTES

Au cœur du Parc Naturel régional des Baronnies Provençales, notre village est composé de 47 gîtes (2 à 6 personnes), entièrement équipés. Nos multiples équipements (piscine chauffée, terrains multisports, bibliothèque...) et les animations proposées tout au long de la saison, vous attendent pour des vacances en pleine nature.



### NOS PLUS

A 500 m des Thermes

Gîtes spacieux de 41 m<sup>2</sup>

Piscine chauffée



### INFOS PRATIQUES >



#### Dates d'ouverture

> De mars à novembre



#### Formules disponibles

> Locatif



#### Villes et villages à proximité

> Sault :	12 km
> Vaison-la-Romaine :	37 km
> Nyons :	47 km
> Apt :	43 km
> Avignon :	80 km



#### Agréments et labels

- > Partenaire de la FFCT/AURA
- > Refuge LPO
- > ANCV Chèques vacances
- > VACAF
- > Clef Verte
- > Valeur Parc



## SÉJOUR 8 JOURS/7 NUITS

À partir de  
**406€**

EN GITE  
DE 2  
PERSONNES

### CONTACT >

#### Village Vacances Léo Lagrange de Montbrun-les-Bains

Le Village des Lavandes  
625 chemin du Serre  
26570 MONTBRUN-LES-BAINS  
Tél. : 04 75 28 89 00  
montbrun@vacancesleolagrange.com  
www.montbrun-vacancesleolagrange.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CLUB VACANCES

### HÉBERGEMENT

- › 47 gîtes spacieux de 2 à 6 personnes
- › Espace cuisine équipé et séjour
- › Chambres séparées
- › Salle d'eau
- › WC séparés
- › Terrasse avec mobilier de jardin

### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- › Aire de jeu pour les enfants
- › Piscine chauffée (selon saison)
- › WiFi dans la salle commune
- › Salon TV (location TV individuelle : 30€/semaine)
- › Terrain de pétanque et multisports
- › Terrains de volley et de tennis
- › Bibliothèque
- › Station de lavage vélos
- › Parking gratuit voitures

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Incluses

- › Pétanque
- › Initiation à l'aquagym
- › Soirées musicales (juillet et août)
- › Club enfants (juillet et août)
- › Balades et randonnées

#### Optionnelles

- › Cyclotourisme, VTT
- › Marche nordique
- › Accrobranche
- › Équitation
- › Canyoning / Spéléologie / Escalade & Via Ferrata
- › Location de vélos électriques
- › Bien être au SPA des Thermes (200m du village)



## IDÉES DÉCOUVERTES



Ce magnifique village médiéval est classé parmi les plus beaux villages de France. Riche d'une situation climatique exceptionnelle, **Montbrun-les-Bains** est protégé du mistral. Nous vous proposons la découverte de ces villages perchés de la **Drôme provençale**. Un voyage dans le temps et un dépaysement total.

Disparues du sud de la France depuis plus d'un siècle, les 4 espèces européennes de **vautours** sont à nouveau présentes dans le ciel des Baronnies.

Le massif des Baronnies abrite aujourd'hui la plus importante colonie de **vautours fauves** de l'arc alpin avec environ 290 couples reproducteurs.

PAYS LYONNAIS | SAINTE-CROIX

# LE DOMAINE DE SAINTE-CROIX ÉTABLISSEMENT HÔTELIER

 NOS CLIENTS >

FAMILLES

INDIVIDUELS

GROUPES

SENIORS

SPORTIFS

COLONIES DE VACANCES

Un mariage, un séminaire ou un séjour découverte à organiser ? Le Domaine de Sainte-Croix possède tout ce qu'il vous faut pour vos moments de partage : plusieurs salles de réunion spacieuses, des équipements de loisirs et de travail, un parc arboré de 11 hectares, des hébergements tout confort et une restauration authentique. Tout est mis en œuvre pour que votre séjour soit des plus agréables.

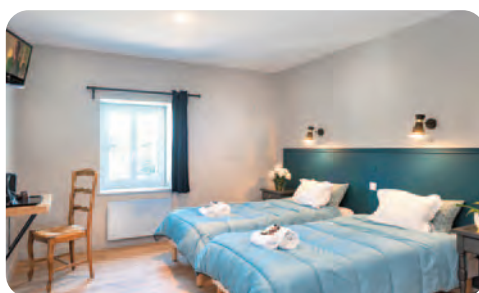


## NOS PLUS

30 km de Lyon

5 golfs à moins de 30 mn

Restauration authentique



## INFOS PRATIQUES >



### Dates d'ouverture

- > Toute l'année  
7/7j



### Formules disponibles

- > Pension complète
- > Demi pension
- > B&B



### Villes et villages à proximité

- > Lyon : 30 km
- > Bourg-en-Bresse : 40 km
- > Chambéry : 110 km
- > Genève : 132 km



### Agréments et labels

- > Jeunesse et Sports
- > Inspection académique
- > PMI
- > ANCV Seniors en vacances
- > ANCV Chèques vacances

## UNE JOURNÉE / UNE NUIT

À partir de  
**77€**

PAR ADULTE  
EN PENSION  
COMPLÈTE

## CONTACT >

### Domaine de Sainte-Croix

80 allée du Château  
01120 SAINTE-CROIX  
Tél. : 04 78 06 65 05  
saintecroix@vacancesleolagrange.com  
www.domainedesaintecroix.com

Plus d'informations et  
réservation en ligne sur notre site :



## VOTRE CLUB VACANCES

### HÉBERGEMENT

- › La Résidence : 10 chambres de 23m<sup>2</sup> (27 couchages), dont 1 adaptée PMR linge de toilette et draps fournis
- › Le Château : 17 chambres (32 couchages), dont 1 adaptée PMR linge de toilette et draps fournis
- › Chambres Bugey : 8 chambres (13 couchages) linge de toilette et draps fournis
- › Logements semi-collectifs : 2 unités de 35 lits pour l'une et 39 logements pour l'autre dont 1 chambre adaptée PMR linge de toilette et draps non fournis

### RESTAURATION BAR

- › Pension complète ou demi-pension
- › Nuits et petits-déjeuners
- › 2 espaces de restauration
- › Fait maison (produits frais issus de circuits courts)
- › Repas servis à table
- › Possibilité de cocktails dînatoire ou déjeuner ou buffet champêtre dans le parc

### ÉQUIPEMENTS & SERVICES

- › Terrains d'activités et de pétanque
- › City-stade
- › Piscine extérieure chauffée
- › Court de tennis éclairé
- › 4 salles séminaires équipées
- › Espace barbecue avec chapiteau
- › Salle de fitness
- › Espace lecture et salle TV

### ACTIVITÉS & ANIMATIONS

#### Optionnelles

- › Accrobranche, golf, équitation et iFly
- › Initiation à la pêche en étang
- › Karting, ski indoor, lasergame et paintball
- › Sortie vélo, randonnée
- › Espace aquatique
- › Visite guidée du Parc des Oiseaux, Lyon, les Lômes de Balan et villages alentours
- › Visite du Parc Miribel Jonage
- › Dégustation œnologique



## IDÉES DÉCOUVERTES



Cité de Pérouges



A proximité immédiate de Lyon, au sud du département de l'Ain, et plus précisément aux portes de la célèbre région de **la Dombes**, Sainte-Croix dispose d'une situation géographique offrant un accès direct à un patrimoine naturel et historique d'exception.

Découvrez, entre autre, le village de **Trévoux** et son passé princier, **Châtillon-sur-Chalaronne** et ses maisons à colombages et bien évidemment, la Cité médiévale de **Pérourges**, véritable joyau du **moyen-âge**.

Un terroir riche de ses marchés, de son agriculture et de ses producteurs locaux. Alliez le frais, le bon et l'authentique. Le restaurant semi-gastronomique du Domaine comblera avec certitude vos papilles, cependant, nous pouvons vous conseiller de découvrir les nombreuses spécialités locales d'une région historiquement liée à la gastronomie.

Laissez-vous tenter par le fameux **saucisson lyonnais**, le **tablier de sapeur** ou un **petit salé aux lentilles** accompagné d'un pot de Côte-du-Rhône.

# CHARTRE CONSTITUTIVE

## D'UN PÔLE AFFINITAIRE DU TOURISME SOCIAL ET ASSOCIATIF



### 1. Préambule

Le tourisme social et associatif, qui a longtemps constitué un outil privilégié pour la démocratisation des vacances, de la culture et des loisirs, connaît aujourd'hui des difficultés considérables dues à cinq raisons cumulatives :

1. **le désinvestissement de l'Etat et des caisses d'allocations familiales** qui étaient jusqu'aux années 80, les principaux financeurs des villages et centres de vacances ;
2. **un éloignement de beaucoup de comités d'entreprise, de leurs partenaires** naturels souvent par méconnaissance du rôle et de la place du tourisme social ;
3. **les difficultés budgétaires rencontrées par les collectivités locales**, générant la baisse de leur intervention notamment au service des départs en séjours collectifs ;
4. **le développement d'une offre de séjours à bas prix** et le plus souvent à contenu minimum, proposée par des opérateurs du secteur concurrentiel dans l'objectif de capter ce qu'ils ne voient que comme « un marché »
5. **le vieillissement d'un patrimoine** qui a en moyenne 30 ans d'existence, voire beaucoup plus

Cette situation nécessite que des solutions soient rapidement trouvées pour éviter le pire : le risque de disparition de tout ou partie de ce secteur d'activité historique, né du combat commun des organisations syndicales et des associations d'éducation populaire.

La fragilisation de ce secteur, à fortiori sa disparition, serait extrêmement préjudiciable pour la Société compte tenu des valeurs dont il est porteur, mais surtout des actions qu'il mène au service du droit aux vacances bien sûr, mais aussi de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale, de l'éducation et du vivre ensemble.

C'est dans ce cadre que, loin des démarches du monde de l'économie concurrentielle et libérale, nous défendons le développement de coopérations basées sur la reconnaissance mutuelle des spécificités et la proximité des valeurs portées par nos structures. Ainsi, quatre organisations qui occupent une position reconnue dans le combat pour la solidarité et l'accès du plus grand nombre à l'éducation, aux vacances et aux loisirs, ont décidé d'initier, non pas une fusion, mais un regroupement de complémentarités au service d'une meilleure reconnaissance des valeurs communes qu'elles portent, en créant un pôle affinitaire du tourisme social.

#### L'ANCAV-TT :

principale coordination des comités d'entreprise, ouverte à tous les organismes créateurs d'activités sociales et culturelles (CE, COS, CASC et collectivités)

#### La CCAS :

organisme de gestion des activités sociales et culturelles des salariés des industries électrique et gazière

#### La Ligue de l'Enseignement :

principale association à finalité éducative de notre pays, qui regroupe aujourd'hui 1,6 million de membres et agit dans 24 000 communes

#### Vacances Léo Lagrange :

association de tourisme social affiliée à la Fédération Léo Lagrange

Ces quatre organisations conduisent des actions partagées depuis de nombreuses années. Elles considèrent aujourd'hui nécessaire de progresser vers la mise en œuvre d'une politique commune, visant d'abord à mieux faire reconnaître par la société les valeurs qu'elles défendent, mais aussi, à développer ensemble de nouvelles actions au bénéfice de leurs membres ou ressortissants respectifs, et plus globalement des publics les plus fragiles qui ont besoin d'un soutien actif, comme ceux représentés par les associations caritatives.

Parce que l'ambition de ce groupement n'est ni de se sanctuariser, ni de se replier, ni de concurrencer les coordinations existantes, mais bien de mettre en synergie des identités et des activités originales, complémentaires et surtout mutuellement enrichissantes, ce pôle affinitaire pourra être élargi à de nouveaux partenaires à la double condition impérative :

1. de partager les valeurs des membres fondateurs telles qu'elles sont exposées au point suivant,
2. d'accepter un principe de mutualisation visant à plus d'efficacité au service de tous.

### 2. Les valeurs du groupement

1. Nous inscrivons résolument notre pôle dans **une démarche de transformation sociale**, et entendons avoir une démarche revendicative auprès de l'ensemble des pouvoirs publics et du patronat pour que l'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs soit une de leurs priorités.

2. Nous appuyons notre démarche sur **l'engagement citoyen et le fonctionnement démocratique de nos organisations** qui font une place importante au militantisme sous toutes ses formes.

3. Nous revendiquons **l'intérêt primordial de la mixité sociale**. C'est en effet une des principales caractéristiques du tourisme social et associatif que de brasser des populations d'origines et de conditions sociales, culturelles ou économiques différentes qui, dans la vie quotidienne, n'auraient pas eu la chance de s'enrichir de leurs différences. Cette démarche fondatrice du tourisme social et associatif ne peut pleinement s'exprimer qu'en s'appuyant sur les valeurs de la laïcité.

4. **Nous bannissons résolument dans nos séjours toute forme de ségrégation, toute forme d'élitisme et à fortiori toute forme de racisme et de discrimination**. C'est dans ce cadre que nous entendons, par exemple, pleinement favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion dans nos séjours, des personnes en situation de handicap.

5. **Nous défendons les principes de l'économie sociale et solidaire** en renforçant le rôle d'acteur du développement économique territorial joué par nos établissements (en s'appuyant, par exemple, sur les approvisionnements en circuits courts par le recours à des fournisseurs et des prestataires locaux). En assurant la valorisation et la promotion de la culture dans toutes ses dimensions, notamment en établissant avec les populations locales une relation de proximité et de respect mutuel. En inscrivant notre action dans des approches respectueuses de l'environnement.

**Nous entendons avoir une démarche de considération à l'égard des salariés de nos structures**, dans l'esprit des conventions collectives régissant nos activités, en les associant au projet des entreprises qui constituent le pôle. Contrairement à la pratique historique de l'industrie touristique, nous considérons que nos salariés doivent d'abord mettre en œuvre le projet politique de nos organisations, et dans ce cadre offrir à nos résidents les meilleures conditions de déroulement de leur séjour, mais que cette démarche ne doit pas se faire au préjudice des conditions de travail de nos personnels.

Enfin, nous sommes déterminés à ce que nos entreprises de l'économie sociale et solidaire continuent d'**être des acteurs majeurs du développement de l'emploi associatif**. Parce qu'elles sont attachées à la transparence, les organisations membres du pôle informeront leurs résidents des valeurs qui les réunissent.

Mais bien évidemment, **nos valeurs sont principalement illustrées par le contenu de nos séjours tel qu'exposé ci-après.**

### 3. Le contenu des séjours

Lors de l'instauration des congés payés, le gouvernement du Front populaire déclarait que les vacances constituaient un **"outil privilégié pour l'émancipation des travailleurs et leur famille"**.

Nous n'avons rien inventé de plus pertinent depuis lors !

Mais concourir à la promotion des individus requiert d'avoir des exigences en matière d'organisation des séjours afin de concilier la nécessaire détente avec la réflexion, la curiosité, la découverte et la prise de conscience ! C'est à partir de cette réalité que doit être aujourd'hui revisitée la notion de tourisme social. Car s'il est nécessaire de prendre en compte les bouleversements dus à la mondialisation et les attentes que nourrissent les formidables évolutions technologiques, nous sommes convaincus que notre projet doit, plus que jamais, contribuer activement au renforcement d'une citoyenneté active.

**1. Mieux informer les publics :** nous affirmons notre volonté d'informer pleinement nos résidents, tant sur les contenus de nos séjours (liste des prestations, type d'hébergement, présentation des prestations...), que sur les valeurs qui sous-tendent notre action, tant il nous semble aussi important d'exposer "ce que nous faisons" que d'exposer "qui nous sommes".

**2. Mieux recruter et mieux former nos personnels :** parce que nous nous battons pour le retour à une citoyenneté active, nous affichons notre volonté d'être encore plus explicites lors du recrutement des cadres en leur exposant toujours plus clairement nos valeurs et notre positionnement dans la société. Si nous n'exercerons jamais la moindre pression pour faire adhérer quiconque à un parti ou à un syndicat, nous avons néanmoins toute latitude pour indiquer aux cadres que nos mouvements sont clairement progressistes et, à ce titre, intransigeants en matière de laïcité et des principes fondateurs de la République. Cette démarche nécessite de leur offrir la possibilité de bénéficier de formations permettant la bonne compréhension des valeurs qui nous animent. Présenter clairement ce positionnement est de notre intérêt mais aussi celui de nos salariés.

**3. Mieux animer :** les centres et villages de vacances ne sauraient être des espaces clos, ni des lieux de séjours passifs et encore moins des lieux de reproduction de la société de divertissement et de sous-culture abêtissante qui ne se développe que trop dans le monde actuel. Notre démarche doit donc s'inspirer d'un maître mot : "l'éclectisme". Si notre souci primordial est de créer des "vacances joyeuses", cela n'est absolument pas incompatible avec le souci de sensibiliser nos résidents à la culture et à la citoyenneté active... Convivialité, découvertes, culture, respect, prise de conscience, vivre ensemble, sports sont à nos yeux les ingrédients fortement recommandés à nos équipes... Ce qui induit aussi une complémentarité dans les profils de recrutement de nos animateurs !

**4. Aider chacun à s'ouvrir sur le monde :** si les centres et villages de vacances doivent être des vecteurs importants pour permettre à chacun de découvrir un environnement national de proximité, nos séjours doivent aussi offrir à nos résidents la possibilité de découvrir d'autres cultures, d'autres manières de vivre et ainsi, de renforcer leur idée d'appartenance à la communauté des Hommes en participant à leur donner les clefs nécessaires pour qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle de citoyens du monde et de militants de la paix et de l'amitié entre les peuples. Dans ce cadre, et parce qu'ils ont une mission essentielle, les séjours à l'étranger doivent être redynamisés, redimensionnés en leur donnant un contenu plus ambitieux dans l'objectif de renforcer les échanges.

**En résumé, nous voulons porter une attention forte au contenu de nos séjours dont l'objectif sera d'amener les vacanciers «vers le haut», en leur offrant un espace vacances qui conjugue repos, détente, plaisir et découvertes éducatives.**

## 4. Un nouveau modèle économique

**Nous nous battons pour un droit aux vacances pour tous. Il implique que les séjours soient accessibles au plus grand nombre et nécessite une politique tarifaire adaptée et juste.**

Cette politique ne peut se construire que sur une double exigence : la maîtrise du patrimoine par les opérateurs du tourisme social et associatif grâce



à la reconnaissance et à l'accompagnement de l'Etat, des collectivités et institutions, et le développement d'une aide à la personne revisitée et reconstruite sur la base des outils existants (chèques vacances, CAF, ressources des CE...) mais en activant plus encore les leviers de la mutualisation et de la solidarité. Cette double exigence est à la fois une bataille revendicative et idéologique, mais surtout une nécessité vitale pour le progrès.

**Basée sur le respect mutuel et la prise en compte des impératifs de chacun, la création du pôle affinitaire devra permettre à ces deux modèles de continuer à s'appliquer concomitamment à tous les partenaires, dans une perspective de complémentarité et non de concurrence.**

**Pour cela, il importe notamment de concilier la personnalité de chaque organisation membre avec la possibilité de mutualiser un certain nombre d'activités et ainsi de rationaliser nos gestions (démarche de diffusion, procédures de gestion, plateaux de réservation, formation des personnels...). Cette démarche permettra également de mieux prendre en compte les contraintes qui pèsent sur nos partenaires que sont les CE, COS, CASC, les associations, les collectivités territoriales, l'État mais aussi encore plus directement sur les bénéficiaires de nos actions.**

Dans les années de relative prospérité des comités d'entreprise, un modèle de contrat de régie lié à leurs propriétés en propre ou partagées a été mis en place. Les contraintes actuelles font que ce système est fortement fragilisé. Une réflexion est actuellement en cours pour trouver de nouvelles modalités qui puissent concilier les possibilités contributives des comités d'entreprise copropriétaires et la pérennisation des organismes gestionnaires.

Car, il ne faut pas se cacher qu'aujourd'hui et sans condamnation aucune, trop de prescripteurs (CE, COS, CASC, Associations...) qui pourtant partagent les valeurs progressistes et émancipatrices que nous portons, se tournent vers le tourisme marchand faute de lisibilité et quelques fois de crédibilité des acteurs du tourisme social et associatif.

## 5. Conclusion

Notre regroupement peut être, à moyen terme, une référence majeure du tourisme social et associatif dans notre pays. **L'origine des fondateurs en fait un outil singulier autant qu'une force revendicatrice dans le domaine des vacances.**

**Ensemble, nous pourrions porter une parole partagée sur les sujets de fonds comme sur les revendications concrètes (par exemple sur la place essentielle que doivent continuer à jouer les transports collectifs, à l'exemple en son temps de la SNCF, acteur historique du droit aux vacances) au sein des lieux de débats et de concertations tels que l'UNAT, l'OITS ou les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire...**

**Ensemble, nous pourrions démontrer que l'impératif économique n'est pas incompatible avec un retour aux valeurs fondatrices du syndicalisme et des associations de l'éducation populaire... Ensemble, nous prouverons que la mise en commun des méthodes et des moyens est un impératif pour préserver un tourisme social de qualité.**

À ceux qui veulent rejoindre le pôle, nous souhaitons, par avance, une cordiale bienvenue dès lors qu'ils partageront, sans équivoque, les principes et orientations, les impératifs économiques et citoyens exprimés ci-dessus.

À ceux qui, de bonne foi, craignent qu'une affirmation politique trop explicite puisse nous pénaliser, nous exprimons la conviction que si nous voulons reconquérir les partenariats naturels avec les comités d'entreprise et les collectivités notamment, ce n'est pas que par la qualité de notre literie mais aussi par la pertinence de notre projet social, sociétal et éducatif que nous y parviendrons !

Par notre engagement commun, nous affirmons travailler ensemble, riches de nos différences et expériences mutuelles, pour défendre haut et fort un autre choix de société. Nous proposons que vive et se développe le droit aux vacances et aux loisirs pour tous, participant ainsi d'une démarche d'éducation populaire offrant à l'ensemble de nos concitoyens l'accès à toutes les formes de culture, vecteurs d'émancipation sociale.

C'est l'ensemble de ces défis, qu'en s'associant, nos quatre organisations ambitionnent de participer à relever.

**Elles invitent maintenant d'autres organisations ou associations à les rejoindre pour partager cette ambition et ce combat.**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## VACANCES LÉO LAGRANGE

**La présente brochure, le contenu du site vacancesleo-lagrange.com, le devis, la proposition et le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R. 211-4 du Code du Tourisme.**

### ARTICLE 1 : PREAMBULE

Acteur du tourisme social, créée en 1977, VACANCES LEO LAGRANGE est une association de tourisme régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, dont le siège social est Le Negresko, 4 rue Léon Paulet 13008 Marseille. Sa vocation est l'organisation de séjours dans les résidences et villages-vacances dont elle est gestionnaire ou partenaire.

Elle est adhérente à la Fédération Léo Lagrange dont le siège social est situé au 150 rue des Poissonniers 75018 Paris. Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro n°IMO75140006. Garantie financière : UNAT 8 rue César Franck 75015 Paris – Assurance Responsabilité Civile Professionnelle MAIF 79038 Niort Cedex 9.

L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation implicite des conditions générales de vente ci-après.

### ARTICLE 2 : ADHESION

Les séjours organisés par Vacances Léo Lagrange sont réservés à ses adhérents. L'adhésion est annuelle, valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Elle est acquittée au plus tard lors du versement des acomptes. Le coût de ladite adhésion pour une durée de 1 an est réparti comme suit :

- adhésion individuelle et famille de 1 à 14 personnes : 10€.
- adhésion groupe de 15 à 30 personnes : 30€/an, groupe > 30 personnes : 50€.
- adhésion partenaire : 50€.

### ARTICLE 3 : TARIFS ET PRIX

Tous les prix figurant dans notre brochure ou sur le site internet sont exprimés en euros et sont donnés à titre purement indicatifs. Ils sont donnés toutes taxes comprises, seule la taxe de séjour n'est pas incluse et se règle sur le lieu de séjour. Les tarifs groupes sont applicables à partir de 15 personnes. 1 gratuité est offerte à partir de 20 personnes pour les séjours en villages vacances pension complète (excepté pour les établissements de Risoul et Ramatuelle) ainsi que pour l'Etablissement Hôtelier du Domaine de Sainte Croix, 1 gratuité est offerte à partir de 25 personnes payantes pour les séjours en hébergement collectif. Aucune gratuité n'est applicable sur les établissements en location. Ces prix pourraient être revus en cas de conjoncture ou de dispositions réglementaires nouvelles. Aussi conformément à l'article L. 211-13 du Code du Tourisme, Vacances Léo Lagrange se réserve le droit de modifier les prix, tant à la hausse qu'à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la confirmation d'inscription / facture signée entre le participant et Vacances Léo Lagrange sont définitifs et font référence pour tous problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

### ARTICLE 4 : RESERVATION ET PAIEMENT

Toute inscription, pour être acceptée, doit être accompagnée du versement d'un acompte, correspondant à 30% du montant total de la facture. Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de notre part, 30 jours avant le début du séjour. Concernant les séjours groupes, des conditions spécifiques à chaque établissement pourront être appliquées, conformément au contrat de séjour. En cas de règlement par chèque, le libellé est à l'ordre de Vacances Léo Lagrange. Pour toute réservation effectuée moins d'un mois avant le début du séjour, le paiement total du séjour est exigé en une seule fois. Vacances Léo Lagrange se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de manquement à l'échéancier susvisé.

Le non-respect des dispositions exposées ci-dessus pourra être considéré comme une annulation de la part du souscripteur qui encoure, de ce fait, des frais d'annulation selon les barèmes prévus à moins de 30 jours du départ. A plus de 30 jours, conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce modifié par la loi n°2008-776 du 04 août 2008 des pénalités de retard seront exigibles à un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal pour tout paiement effectué après la date d'échéance. Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à payer en plus des pénalités de retard est fixé à 40 euros.

### ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION

#### 5.1. Du fait du participant

Toute modification d'effectif, de durée ou toute annulation doit être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, la date du cachet de la poste faisant foi en cas de contestation, immédiatement après la survenance de l'évènement qui motive le désistement. L'annulation totale ou la modification partielle d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation – par personne pour les séjours avec restauration, par logement pour les séjours en location – selon les barèmes ci-après :

- de la date de réservation à 46 jours avant le début du séjour : 15% du montant du séjour
  - entre 45 et 31 jours avant le début du séjour : 30% du montant du séjour
  - entre 30 et 15 jours avant le début du séjour : 60% du montant total
  - entre 14 et 8 jours avant le début du séjour : 80% du montant total
  - moins de 8 jours avant le départ ou non présentation : 100% du montant total
- Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînent la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour. Le % s'applique sur le montant TTC du séjour hors adhésion, celle-ci n'étant pas remboursable en cas d'annulation du séjour. Concernant les séjours groupes, des conditions spécifiques à chaque établissement pourront être appliquées, conformément au contrat de séjour. Ces conditions s'appliquent à l'ensemble des établissements gérés Vacances Léo Lagrange. Concernant les établissements de Risoul et Ramatuelle, les CGV de notre partenaire exploitant Sodistour Touristra s'appliquent.

#### 5.2. Du fait de Vacances Léo Lagrange

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, Vacances Léo Lagrange peut être amenée à annuler un séjour. Si le client ne peut se reporter sur une autre date ou sur un autre séjour qui lui seraient proposés, Vacances Léo Lagrange lui remboursera les sommes versées. Dans ce cas, le remboursement des sommes correspondantes versées, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, dégage Vacances Léo Lagrange de

toutes responsabilités lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou par la sécurité des participants.

### ARTICLE 6 : INTERRUPTION DE SEJOUR

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement du fait du participant entraînant la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour. Concernant les séjours groupes, des conditions spécifiques à chaque établissement pourront être appliquées, conformément au contrat de séjour.

### ARTICLE 7 : CESSIION DU CONTRAT

En cas de cession de votre contrat, vous devez nous informer par tous moyens permettant d'accuser réception, au plus tard 7 jours avant le début du séjour en nous indiquant les coordonnées des nouveaux bénéficiaires et en vous assurant qu'ils remplissent les mêmes conditions que vous pour effectuer le séjour.

Le manquement à l'information de la cession du contrat tient lieu d'annulation de l'inscription du fait du participant et engage ce dernier au versement de frais d'annulation selon le barème précédemment déroulé.

### ARTICLE 8 : ASSURANCE

MAIF – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, Entreprise régie par le Code des assurances, 79038 Niort cedex 9.

#### Responsabilité civile :

Chaque participant à nos séjours bénéficie d'une assurance responsabilité civile et rapatriement auprès de la MAIF. Le contrat couvre uniquement les activités pratiquées dans les équipements Vacances Léo Lagrange et/ou sous la responsabilité de l'association. Ces activités sont définies contractuellement. La MAIF couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité que les participants aux séjours peuvent encourir en raison de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à un tiers et résultant d'un évènement de caractère accidentel.

#### Garantie annulation :

Vacances Léo Lagrange propose des assurances optionnelles (Annulation seule ou Multirisque) auprès de notre prestataire ASSURINCO dont le siège se situe à Toulouse. Ces assurances ne sont pas incluses dans nos forfaits. Pour bénéficier de ces assurances, il vous est possible de les contracter en supplément. Nous consulter pour un devis personnalisé.

### ARTICLE 9 : VOLS ET PERTES

Vacances Léo Lagrange dégage toute responsabilité concernant le vol d'effets personnels sur les séjours, activités proposées par l'association ainsi que sur les établissements (incluant les parkings mis à disposition sur le site). Elle n'est pas responsable des objets perdus ou oubliés et ne se charge pas de leur recherche.

### ARTICLE 10 : BAINNADE

Lorsque les installations proposées sont situées à proximité d'un lieu de baignade hors surveillance (mer, fleuve, rivière, lac ou piscine), la baignade s'y effectue aux risques et périls des vacanciers. Vacances Léo Lagrange décline, alors, toute responsabilité concernant les conditions et conséquences d'une telle baignade.

Lorsque l'établissement bénéficie d'une piscine, Vacances Léo Lagrange décline toute responsabilité découlant des dommages et/ou préjudices, qu'ils soient personnels ou matériels, provoqués par une imprudence ou un manquement ou règlement intérieur.

### ARTICLE 11 : VACANCIERS MINEURS

Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents et/ou accompagnant pendant toute la durée de leur séjour. Les vacanciers de moins de 18 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un parent ou par une autre personne adulte disposant de l'autorité parentale.

### ARTICLE 12 : ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux, y compris les nouveaux animaux de compagnie (NAC), ne sont admis sur aucun de nos séjours. Animaux admis dans le village vacances de Montbrun-les-Bains, exceptés 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie, avec supplément.

### ARTICLE 13 : REGLEMENT INTERIEUR

Afin de faciliter la vie de vos vacances, un règlement intérieur est affiché dans nos établissements. Toute participation à un séjour suppose votre prise de connaissance d'un tel règlement ainsi que son respect. Nous vous informons que l'ensemble de nos hébergements est «non-fumeur».

### ARTICLE 14 : SANCTIONS

Tout contrevenant à ces conditions particulières de vente ou au règlement intérieur propre à chaque établissement, ou même toute personne qui, par son comportement, en vient à troubler le fonctionnement et l'ordre d'un établissement peut se retrouver sanctionné. La sanction pourra se matérialiser par le remboursement pécuniaire dans le cadre de dommages et/ou dégâts matériels, ou bien par une expulsion de contrevenant dans le cadre de comportements aggravés et/ou répétés. Au delà de ces sanctions internes, les infractions seront poursuivies conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### ARTICLE 15 : RECLAMATIONS

Toutes observations ou tous manquements relatifs au séjour doivent immédiatement être signalés à la réception du lieu de séjour ou auprès du Directeur du centre de vacances afin qu'une solution puisse être apportée sur place au problème posé.

En l'absence d'arrangement, toute réclamation relative à un séjour doit être adressée le plus tôt possible et dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à Vacances Léo Lagrange – Le Negresko - 4 rue Léon Paulet - 13008 Marseille (accompagné des éventuelles pièces justificatives).

### ARTICLE 16 : ACCEPTATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions d'inscription. Par ailleurs, la vente est conclue conformément au Code du tourisme, dont les articles R. 211-3 à R. 211-11 sont reproduits au catalogue ou sur le site, que le souscripteur reconnaît avoir pu consulter avant de signer le contrat. Les présentes conditions d'inscription peuvent à tout moment être modifiées et/ou complétées par Vacances Léo Lagrange.

## ARTICLE 17 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations communiquées par le participant permettent à Vacances Léo Lagrange ainsi qu'à ses partenaires, de traiter et d'exécuter ses commandes. Les données personnelles de chaque participant restent strictement confidentielles et ne pourront en aucun cas être vendues, cédées ou louées à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « Loi Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez l'exercer en adressant un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à Vacances Léo Lagrange – Le Negresko - 4 rue Léon Paulet – 13008 Marseille .

## DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Les présentes conditions générales de vente peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par Vacances Léo Lagrange. Dans ce cas, la nouvelle version des conditions générales de vente sera mise en ligne par Vacances Léo Lagrange. Dès sa mise en ligne, la nouvelle version s'appliquera automatiquement pour tous les clients. Conformément à l'article R. 211-12 du Code du tourisme, les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 du même code, sont reproduites ci-après :

### Article R. 211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

### Article R. 211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

### Article R. 211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés  
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil

3° Les prestations de restauration proposées

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

### Article R. 211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

### Article R. 211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil

5° Les prestations de restauration proposées

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8.

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles

que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

### Article R. 211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

### Article R. 211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

### Article R. 211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

### Article R. 211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

### Article R. 211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix,

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.



[www.vacancesleolagrange.com](http://www.vacancesleolagrange.com)



**Vacances Léo Lagrange**

Le Negresko - 4 rue Léon Paulet  
13008 MARSEILLE  
Tél. 04 91 14 22 61

[contact@vacancesleolagrange.com](mailto:contact@vacancesleolagrange.com)

**Suivez-nous sur**

Vacances Léo Lagrange Officiel 

@vlofficial 

Vacances Léo Lagrange 